

3 informations pour bien commencer la journée : La Ruche, Legalstart et l'accélérateur 21

Chaque jour, retrouvez dans notre article EnBref les informations startup à côté desquelles il ne faut pas passer. Aujourd'hui : La Ruche, Legalstart et l'accélérateur 21.

Temps de lecture : minute

21 janvier 2020

La Ruche lance la troisième édition de son programme “Les Ambitieuses Tech For Good”

L'appel à candidatures pour la troisième édition des “Ambitieuses Tech For Good” a été lancé par La Ruche le 13 janvier dernier et se clôturera le 23 février prochain. Ce programme accompagne les startups portées par des femmes. Nouveauté de cette année, ce dernier s'ouvre à tout le territoire national. L'objectif des “Ambitieuses Tech For Good” est de détecter, former et accompagner dix entreprises sur neuf mois dans leur croissance. Le programme propose neuf sessions de mentorat, six jours de workshop et une préparation pour les levées de fonds. Une présélection s'effectue dès la clôture de l'appel à projets et retiendra une vingtaine de projets pour un bootcamp, le 3 mars prochain. Celui-ci précède la sélection des dix entreprises participant au programme.

Afin de déposer sa candidature, il faut être une femme entrepreneure, proposer un projet social, environnemental ou sociétal et la startup doit

également être en croissance. Le programme de la Ruche propose un accès aux espaces de travail du réseau et un suivi en ligne grâce aux Relayeurs, la communauté d'entraide numérique développée par la structure.

Legalstart lance de nouveaux outils pour aider les entrepreneurs à choisir la forme juridique de leur startup

Ce 21 janvier, Legalstart annonce le lancement de trois nouveaux outils gratuits disponibles sur le site legalstart.fr à destination des créateurs d'entreprise. Un premier outil permet de les aider dans le choix de la forme juridique à adopter. Celui-ci reposera sur une comparaison des statuts juridiques plébiscités par les entreprises et un questionnaire pour trouver la structure la plus adaptée. Afin d'anticiper le montant des charges sociales à payer, un outil les calcule selon la structure juridique, le type d'activité et la forme de rémunération choisis par le dirigeant. Enfin, le site Legalstart propose désormais une vérification de la disponibilité du nom pour une future entreprise en s'assurant que le nom envisagé ne fait pas déjà l'objet d'un dépôt de marque.

La Croix-Rouge française annonce les lauréats de la seconde promotion de "21", son accélérateur d'innovation sociale

21, l'accélérateur d'innovation sociale de la Croix-Rouge française, annonce les huit startups sélectionnées dans sa deuxième promotion, pour ses deux programmes dédiés à l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat. Le but de cet accélérateur est d'offrir un accompagnement de six mois aux entreprises et organisations engagées dans une mission d'utilité

sociale.

Le programme entrepreneuriat a sélectionné quatre projets, dont deux accompagnent les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : Arbitryum de Sabrina Albayrak et Enouma de Yann Le Goanvic. Le troisième projet, HelpMeUp de Sophie De Margerie, aide des travailleurs sans domicile fixe à accéder à un logement. Le quatrième projet, Aalia Tech, porté par Samah Ghalloussi, est, lui, un assistant vocal pour aider à la communication entre soignant et patient ayant deux langues différentes.

Le programme intrapreneur a également choisi quatre projets. Le premier, Change of View de Sophie Alex-Bacquer soutient les personnes discriminées. Également sélectionnée, l'épicerie sociale itinérante et dématérialisée d'Else Souchard permet le ravitaillement en zones sinistrées. Gulao de Raphaël Piédallu soumet, lui, un outil de suivi dynamique des bénévoles grâce à une base de données. Enfin, Rencontres au Pot'agés de Jean Lalo aide les personnes isolées à reprendre contact avec la société grâce à des activités de jardinage transgénérationnelles.

Article écrit par Gaëlle Doublé